



CONTRIBUTION

de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier au Grand Débat Public LGV - POCL

Les Unions Départementales d'Associations Familiales (UDAF) ont reçu de la loi, depuis près de 70 ans, la mission de représenter les familles auprès des pouvoirs publics et de défendre leurs intérêts, entre autres dans toute situation où une décision pourrait avoir des répercussions sur leur vie quotidienne.

C'est à ce titre que le Conseil d'Administration de l'UDAF de l'Allier a souhaité participer de manière positive au Grand Débat Public sur la LGV – POCL et adopté en conséquence le texte suivant :

L'Allier est "la porte d'entrée" de l'Auvergne pour toute personne venant de la Capitale, du Nord de la France et, par delà, de toute l'Europe du Nord.

Force est de constater que cette porte est à ce jour à peine entrouverte et que la réalisation d'une Ligne à Grande Vitesse faciliterait cette ouverture.

Aucune zone géographique de l'Allier ne doit être "oubliée"

Où qu'elles habitent les familles de l'Allier ont les mêmes droits à des services publics de qualité. C'est particulièrement vrai pour ce qui est du réseau de transport, facteur fondamental d'un aménagement raisonné du Territoire.

Que ce soit pour travailler, pour les études de leurs enfants, pour accéder à la culture et aux loisirs, pour être des acteurs économiques à part entière, toutes les familles de l'Allier doivent bénéficier d'opportunités équivalentes.

C'est la raison pour laquelle, au-delà du choix d'un tracé, c'est l'accessibilité au service LGV-POCL pour toutes les familles de l'Allier qui doit prévaloir.

Le développement économique de l'Allier doit être favorisé par une réduction substantielle des temps de parcours vers la Capitale et la région lyonnaise.

Un aménagement du territoire raisonné ne peut pas se concevoir sans tissu économique dense. Pour que les familles restent vivre en Allier, encore faut-il qu'elles y trouvent un emploi. Toute mesure visant à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (et le maintien de celles existantes) ne pourra donc avoir qu'un impact positif pour les familles de l'Allier.

La création attendue d'une LGV ne doit pas conduire pour autant à la dégradation des autres lignes de desserte régionale ou inter-régionale

Toutes les liaisons ne se font pas uniquement dans le sens "Paris-Provence" (ou vice-versa). Les familles de l'Allier ont besoin que soient améliorées les conditions de circulation ferroviaire avec les autres agglomérations de la région et des régions limitrophes.

Des efforts sont souhaités au niveau de l'offre de service :

- horaires adaptés aux besoins des familles
- tarifs "non dissuasifs"
- qualité des matériels roulants

La mise en service de la LGV – POCL devra s'accompagner d'une politique tarifaire claire et adaptée aux familles

Comme évoqué ci-dessus, tous les passagers utilisant cette ligne ne seront pas des salariés d'entreprises.

L'UDAF demande donc qu'une attention particulière soit portée à ce que la rentabilité économique de cette ligne ne se fasse pas au détriment des familles : familles nombreuses, étudiants et seniors ne devront pas avoir à choisir entre "rapide mais cher" et "lent mais pas cher". Une clarification des tarifs apparaît également indispensable.

En conclusion, l'UDAF estime que la mise en œuvre d'une Ligne à Grande Vitesse est indispensable pour assurer le maintien des familles sur le territoire de l'Allier et faciliter leurs déplacements.